

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1051/2014
Date: 27 août 2014
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 673386
Classification: Non classifié

Délais de réalisation des motions et des postulats. Prolongation

Vu l'article 70, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil, le Conseil-exécutif adopte la proposition de la Direction de l'instruction publique et propose au Grand Conseil de prolonger les délais de réalisation des motions et des postulats.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Pièces jointes

- Prolongation des délais de réalisation des motions et des postulats

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique